

APPUI POUR LE DEPLOIEMENT DES ACTIONS DE FORMATIONS PORTEES PAR L'ATEE

Dossier de consultation pour la sélection du prestataire

6 novembre 2024

ATEE

Contact

Karine Maillard, k.maillard@atee.fr

Pilote du programme PACTE Industrie (axes ATEE)

Table des matières

A. CAHIER DES CHARGES	3
1 LE CONTEXTE.....	3
2 L'AXE « FORMATION » DU PROGRAMME PACTE INDUSTRIE PORTE PAR L'ATEE	3
3 LE DISPOSITIF PROREFEI.....	3
3.1 PROREFEI, LE DISPOSITIF DE MONTEE EN COMPETENCES, DEDIE AUX SALARIES EN CHARGE DE L'ENERGIE DANS L'INDUSTRIE (LES REFERENTS ENERGIE)	3
3.2 PUBLIC CIBLE DU DISPOSITIF DE FORMATION.....	6
3.3 LA SUBVENTION	6
3.4 LES FORMATEURS ET D'ORGANISMES DE FORMATION HABILITES PROREFEI	6
3.5 PRESTATAIRE EXPERT PEDAGOGIQUE.....	7
3.6 DEMARCHE QUALITE	7
4 PRESTATIONS ATTENDUES.....	7
5 MODALITES PRATIQUES.....	8
6 FACTURATION	8
7 ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE	9
7.1 DISCRETION ET CONFIDENTIALITE.....	9
7.2 PROPRIETE INTELLECTUELLE	9
8 DIFFERENDS	9
B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	10
1 COMMANDITAIRE	10
2 VALIDATION DE LA SELECTION ET ENGAGEMENT	10
3 CALENDRIER DE LA CONSULTATION	10
4 ÉCHANGES AVEC LE SECRETARIAT TECHNIQUE DURANT LA CONSULTATION.....	11
5 PRESENTATION DES OFFRES.....	11
5.1 GENERALITES	11
5.2 PIECES AU TITRE DE L'OFFRE.....	11
6 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	11
7 JUGEMENT DES OFFRES – CRITERES D'ATTRIBUTION.....	12
7.1 CANDIDATURES.....	12
7.2 OFFRES	12

A. CAHIER DES CHARGES

1 LE CONTEXTE

L'ADEME et l'ATEE ont lancé un programme national « PACTE INDUSTRIE » pour la période 2023-2026. Ce programme s'inscrit dans le cadre des « programmes CEE »¹ et a été validé par arrêté ministériel du 17 décembre 2022.

PACTE INDUSTRIE vise à accompagner les entreprises industrielles dans leur Transition Energétique.

Pour cela, le Programme est construit autour de deux axes structurants, la formation et l'accompagnement, complétés par un axe transversal d'animation et de mobilisation pour engager l'ensemble de l'écosystème dans la durée.

Ainsi, PACTE INDUSTRIE comporte tout un éventail d'aides et de solutions destinées aux entreprises industrielles ; les unes portées par l'ADEME, les autres portées par l'ATEE.

2 L'AXE « FORMATION » DU PROGRAMME PACTE INDUSTRIE PORTE PAR L'ATEE

Les formations du Programme PACTE INDUSTRIE doivent permettre la diffusion des compétences nécessaires à la transition énergétique des sites industriels, tant au niveau technique que financier et stratégique.

Parmi ces formations, **les formations du dispositif PROREFEI, porté par l'ATEE**, ont pour objectif de former 1500 profils techniques (salariés en charge de l'énergie sur sites industriels, appelés « référents énergie ») ;

En outre, PACTE INDUSTRIE prévoit que l'ATEE porte une **phase d'étude relative à la formation initiale et les trajectoires de reconversion** dont auront besoin les acteurs industriels de demain en matière de maîtrise de l'énergie au regard des enjeux France 2023/2050 ; et, en fonction des résultats de la réflexion, de mettre en place un dispositif test dont l'opportunité et le format seront validés pendant la phase d'étude.

Afin de l'aider à mettre en œuvre et à déployer les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, l'ATEE souhaite faire appel à un prestataire ; c'est l'objet de la présente consultation.

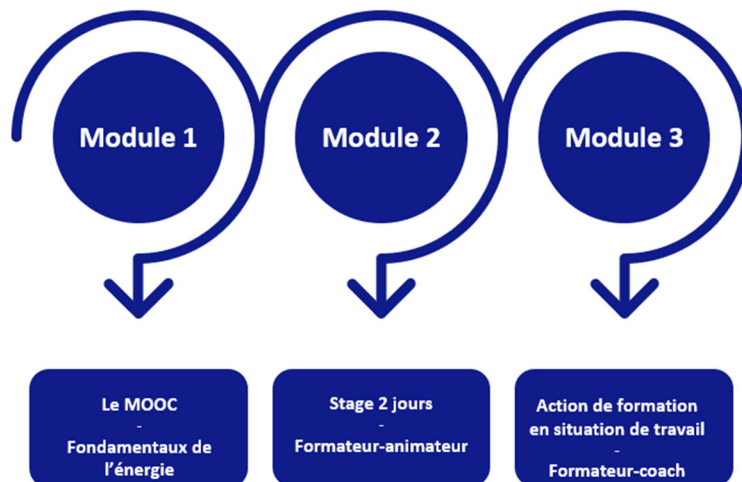
3 LE DISPOSITIF PROREFEI

3.1 PROREFEI, le dispositif de montée en compétences, dédié aux salariés en charge de l'énergie dans l'industrie (les référents énergie)

Le dispositif PROREFEI propose 4 formations à la carte autonomes pour répondre aux besoins en formation des référents énergie des sites industriels. Ces formations, dédiées aux salariés en charge de l'énergie, ont pour objectif principal de les faire monter en compétences et de leur permettre de mettre en place des actions concrètes et rapidement rentables d'efficacité énergétique, pouvant être dupliquées.

¹ Plus d'informations sur les programmes CEE sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/cee-programmes-daccompagnement>

Le parcours de formation en 3 modules



Les formations thématiques



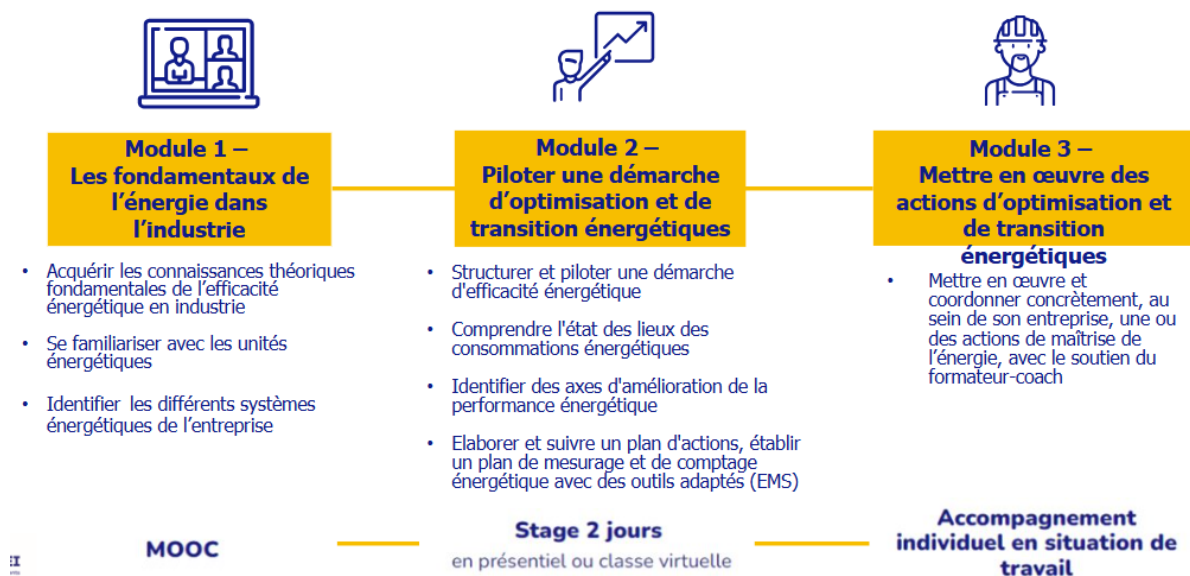
www.prorefei.org

❖ **Parcours de formation en 3 modules :**

Ce parcours de formation est destiné aux référents énergie qui souhaitent concevoir, mettre en place et coordonner les actions permettant d'améliorer la performance énergétique, les modes ou types d'utilisation de l'énergie et les quantités d'énergie utilisées.

Il est composé de :

- Un « MOOC »
- Un « Stage de 2 jours »
- Un « coaching »



a. « MOOC »

Le MOOC est découpé en 10 séquences pédagogiques indépendantes, articulés autour d'une entreprise qui sert de « fil rouge » à l'ensemble des contenus. Chaque séquence du MOOC s'organise autour de deux profils de stagiaires, un profil technique et un profil management/QHSE, permettant d'adapter les contenus en fonction des compétences et des postes.

b. « Stage de 2 jours »

Ce module, étape 2 du parcours en 3 modules, est destiné aux référents énergie qui ont déjà réalisé le « MOOC », pour lequel ils ont obtenu 70% au quiz final, et qui souhaite structurer et piloter une démarche d'efficacité énergétique/décarbonation.

Ce module est composé de 8 séquences.

c. « Coaching »

Ce module, étape 3 du parcours en 3 modules, est destiné aux référents énergie qui ont réalisé les étapes 1 et 2 de ce parcours.

Il permet aux référents énergie d'acquérir des compétences pratiques sur son site en mettant en œuvre une ou des actions d'efficacité énergétique/décarbonation avec l'appui d'un formateur accompagnateur qui lui est dédié et qui peut consacrer jusqu'à 2,5 jours par formé.

Pendant ce module, le formateur-accompagnateur appuie le référent énergie d'un point de vue méthodologique, pédagogique, technique.

Le dispositif propose 10 thématiques parmi lesquels une ou plusieurs actions peuvent être menées par la personne.

❖ Formations thématiques :

Ces formations sont destinées aux référents énergie qui souhaitent avoir les bases ou compléter leurs connaissances sur des thématiques en lien direct avec l'efficacité énergétique/décarbonation ou transverses ou filières.

3 formations sont proposées :

- Achats d'énergie
- Energies renouvelables et de récupération
- Plan de mesurage

3.2 Public cible du dispositif de formation

Le public cible de ce dispositif de formation est constitué des salariés en charge de l'énergie des sites industriels (objectif : 1500 formés d'ici 2026).

Les profils sont variés :

- Responsables QHSE
- Responsables maintenance
- Chef d'entreprise
- ... ;

De manière générale, ces professionnels sont multi-casquettes et consacrent moins de 50% de leur temps de travail à l'énergie. Ils ont donc peu de temps à consacrer à ce type de formation.

3.3 La subvention

Une subvention est attribuée sur demande. Elle vient en déduction des coûts pédagogiques facturés aux entreprises par les organismes de formation.

Le programme PACTE Industrie prend en charge pour partie les coûts pédagogiques sous conditions. Les taux de prise en charge varient entre 40 et 80% en fonction de l'effectif SIREN pour l'année 2024 et entre 0% et 70% pour les années 2025 et 2026.

3.4 Les formateurs et organismes de formation habilités PROREFEI

Le dispositif PROREFEI a permis de mettre en place :

- Une démarche qualité renforcée avec un processus d'habilitation spécifique des organismes de formation et des formateurs, permettant de s'assurer d'un haut niveau de compétences des formateurs et de l'adéquation des formations avec les besoins des stagiaires ;
- La fourniture, aux organismes de formation et formateurs, des déroulés pédagogiques et d'outils, nécessitant un travail d'appropriation pédagogique, technique et organisationnel.

Dans ce cadre, le dispositif PROREFEI a habilité des formateurs et des organismes de formation et organise leur coordination sous 3 angles :

- L'information

Un flux d'informations permettant à l'ensemble des acteurs de PROREFEI de partager des informations communes (actualités, partage de méthodes d'animation, questions en lien avec PROREFEI, retour d'expérience, etc.).

- Les rencontres

A distance, par le biais de webinaires, ou en physique, des temps d'échanges sont régulièrement organisés (partage d'information importantes, retours d'expériences, échanges autour d'actualités, etc.).

- Les espaces de partage

Une bibliothèque des ressources a été mise en place, permettant de centraliser l'intégralité des ressources nécessaires.

L'ensemble de cette communauté est coordonné par l'ATEE avec le soutien de l'expert pédagogique.

3.5 Prestataire expert pédagogique

Dans le cadre du dispositif PROREFEI, l'ATEE a sélectionné un prestataire expert pédagogique qui va l'accompagner tout au long du dispositif et ce jusqu'au 30 juin 2026, notamment sur :

- Ingénierie pédagogique
 - ✓ La conception de l'ingénierie pédagogique des 4 formations continue pour les référents énergie (création de l'ensemble des outils en lien avec la formation du cahier des charges aux supports de formation, incluant les outils pédagogiques pour les formateurs) ;
 - ✓ La conception de l'ingénierie pédagogique (création de l'ensemble des outils en lien avec la formation du cahier des charges aux supports de formation, incluant les outils pédagogiques pour les formateurs) et la mise en œuvre du parcours d'appropriation des organismes de formation et des formateurs sélectionnés (organisation et animation de sessions d'appropriation) ;
 - ✓ La mise à jour des outils pédagogiques pour les 4 formations ;
- Sélection des organismes de formation
 - ✓ La conception de la procédure de sélection des organismes de formation et des formateurs ;
 - ✓ L'organisation et la participation à la sélection des organismes de formation et formateurs ;
- Démarche qualité
 - ✓ La participation à la conception de la démarche qualité ;
 - ✓ La participation à la mise en place ;
 - ✓ La participation au suivi de la démarche qualité ;
- Pilotage
 - ✓ La contribution au pilotage en s'assurant du respect des délais et des livrables associés.

3.6 Démarche qualité

Dans l'objectif de former 1500 référents énergie et de vérifier la qualité des formations proposées, une démarche qualité a été définie.

Elle consiste :

- À mettre en place, avec l'expert pédagogique, des indicateurs de performance relatifs aux organismes de formation, des formateurs et des différentes formations ;
- À suivre ces indicateurs de performance ;
- À mettre en place des actions d'amélioration ou correctives.

4 PRESTATIONS ATTENDUES

L'ATEE souhaite se faire accompagner pour le déploiement et le suivi du dispositif PROREFEI détaillé ci-dessus. Cet accompagnement s'effectuera en lien direct avec la Pilote du Programme et avec l'appui de l'expert pédagogique.

Les prestations attendues sont les suivantes :

1. Pour les 4 formations PROREFEI

- Suivi et déploiement des formations PROREFEI ainsi que de la démarche qualité y compris l'organisation et l'animation de réunions de travail internes et externes à l'ATEE ;
- Suivi des indicateurs de performance (nombre de formés par organismes de formation, nombre de sessions animées par formateur, nombre de coachings réalisés par formateur, délais entre modules 2 et 3 du parcours de formation, etc.) ;
- Coordination et animation des organismes de formations et des formateurs habilités par l'ATEE à délivrer les formations PROREFEI ;
- Coordination avec l'expert pédagogique, l'ADEME, les OPCO ;
- Pilotage du suivi administratif des dossiers (éligibilité et attribution de la subvention, etc.).

2. Assistance du Pilote du Programme pour :

- Préparation des réunions des comités : comité technique, comité de pilotage, comité pédagogique ;
- Suivi de l'intégration des formations PROREFEI dans la plateforme formation de l'ADEME (intégration en cours de réalisation par le prestataire informatique retenu par l'ADEME) : recette, suivi de la production, maintenance applicative et/ou corrective) ;
- Participation à la définition d'évolutions et de nouvelles actions (communication, outils, mutualisation, etc.).

3. Réflexions et études

- Participation à l'étude et au déploiement d'une reconnaissance pour les référents énergie : certification professionnelle ou label, etc. ;
- Participation à la réflexion et au cadrage des travaux d'étude sur la formation initiale et de reconversion dans le domaine de la maîtrise de l'énergie en industrie, au regard des enjeux ;
- Participation à l'élaboration des consultations pour la sélection des prestataires auxquels l'ATEE confiera les études précitées.

5 MODALITES PRATIQUES

Les prestations se dérouleront du 6 janvier 2025 au 30 juin 2026, le volume des prestations étant estimé au total à 200 jours.

La réalisation des prestations ci-dessus s'effectuera en partie sur site et en partie à distance en fonction des besoins définis par la Pilote de Programme. Pour assurer une cohérence et un réel appui, la réalisation des prestations par un-e consultant-e unique serait un plus. Les prestations attendues ne pourront pas faire l'objet de sous-traitance.

6 Facturation

Les prestations seront facturées mensuellement sur la base d'un forfait journalier.

Sur les factures figureront la nature des prestations exécutées et le nombre de jours de prestations x par le forfait journalier. Les factures seront accompagnées d'un état détaillé des actions réalisées et des livrables produits.

Les factures seront établies dans le respect de la réglementation en vigueur.

7 ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

7.1 Discrétion et confidentialité

Le prestataire et son/ses consultant.s s'engagent à garder strictement confidentielle toute communication reçue au cours de l'exécution du marché, à ne pas la reproduire ni la communiquer à des tiers non autorisés. Il met en œuvre les moyens pour conserver la confidentialité des documents et informations auxquelles il a pu accéder pour l'exécution des prestations. Il s'engage à restituer pendant et au terme de la prestation tout document en lien avec la prestation.

7.2 Propriété intellectuelle

Le prestataire retenu s'engage à céder l'intégralité des droits de Propriété Intellectuelle des productions de la prestation décrite dans le présent cahier des charges.

8 DIFFERENDS

L'ATEE et le prestataire sélectionné s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution de la présente consultation.

En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent de Paris sera saisi.

B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 Commanditaire

La présente consultation est lancée dans le cadre du programme PACTE Industrie, pour des axes portés par l'ATEE, association loi 1901, dont le siège social est situé Tour Eve – 1 Place du Sud – 92800 PUTEAUX, SIRET 315 062 786 00043 - Code NAF 7022 Z - TVA FR 00315062786, représentée par Nicolas FONDRAZ, Président.

Coordonnées du service :

Tél : 06.87.60.74.52

Email du pilote de projet : k.maillard@atee.fr

2 Validation de la sélection et engagement

La sélection sera réalisée par l'ATEE sur la base des critères indiqués dans le point 7 de la partie B de la présente consultation. L'ATEE se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à garder confidentielles les offres reçues. Il se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

L'ATEE se réserve le droit de suspendre à tout moment la présente consultation sans versement d'indemnités particulières aux soumissionnaires ayant remis une offre.

Les soumissionnaires non retenus ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision.

L'ATEE ne sera engagée qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées via un contrat de prestation.

3 Calendrier de la consultation

Diffusion de la consultation	Mercredi 6 novembre 2024
Réponse du Secrétariat Technique PROREFEI aux questions des candidats (mail, téléphone, échange visio)	Du 7 novembre au 15 novembre 2024 - 12h
Dépôt des offres auprès du Secrétariat Technique	Mercredi 27 novembre 2024, à 16h
Analyse documentaire des offres des candidats	Semaine 48
Date limite de convocation au jury d'audition	Vendredi 29 novembre 2024
Audition des candidats	Mardi 10 décembre 2024 matin

Envoi des réponses de sélection	Au plus tard le 17 décembre 2024
Signature du contrat de prestation	Au plus tard le 19 décembre 2024
Démarrage de la prestation	Le 6 janvier 2024

4 ÉCHANGES AVEC LE SECRETARIAT TECHNIQUE DURANT LA CONSULTATION

Pendant la période de consultation, toute question devra être adressée par mail à la Pilote du programme Karine Maillard : k.maillard@atee.fr.

Le temps consacré à ces échanges par les soumissionnaires ne pourra pas faire l'objet d'une quelconque rétribution financière.

5 Présentation des offres

5.1 Généralités

Le soumissionnaire transmet un pli unique regroupant tous les documents constituant la candidature et l'offre, sous forme électronique à l'adresse mail suivante : k.maillard@atee.fr

5.2 Pièces au titre de l'offre

Les pièces fournies au titre de l'offre sont les suivantes :

- Une proposition technique détaillant la compréhension des enjeux de la méthodologie ;
- Le CV détaillé du ou des consultant.s mobilisé.s précisant les compétences et les références ;
- L'offre financière signée.

6 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au :

Mercredi 27 novembre 2024, 16h00

Les dossiers d'offres devront être transmis électroniquement à l'adresse mail suivante :

k.maillard@atee.fr

L'objet du mail devra préciser : « Réponse consultation pour l'appui axe formation de l'ATEE ».

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

7 Jugement des offres – critères d’attribution

7.1 Candidatures

Les candidatures sont appréciées au regard des références, fiches projets, capacités, compétences dans les domaines objets de la consultation.

7.2 Offres

Le choix de l’offre économiquement la plus avantageuse s’effectue au vu des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1. Expériences	40%
2. Valeur technique	30%
3. Prix	30%

Expériences

- Profil du ou des consultant.e.s (CV, références, expertise, etc.)
- Références et expériences
 - Contribution à des projets multifacettes ;
 - Références dans l’efficacité énergétique ;
 - Connaissance des programmes CEE ;
 - Références dans l’industrie ;
 - Organisation et animation de séminaires, de groupes de travail ;
 - Ingénierie pédagogique synchrone et asynchrone ;
 - Ingénierie en certifications professionnelles.

Valeur technique

- Compréhension de la demande
 - Compréhension du cahier des charges ;
 - Adéquation de l’offre avec la demande ;
 - Clarté, rigueur et précision de la proposition ;
- Sur la base des exemples fournis dans les pièces au titre de l’offre :
 - Capacité à contribuer à des projets multifacettes ;
 - Capacité à distinguer objectifs de formation, objectifs pédagogiques et contenu des séquences pédagogiques ;
 - Capacité à faire preuve de créativité et d’innovation ;
 - Capacité à témoigner de réalisations concrètes pertinentes : études de cas, exercice pratiques, etc. ;
 - Capacité à produire des contenus synthétiques et impactants.